

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 AVRIL 2024 À 20 HEURES

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois avril deux mille vingt quatre à vingt heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Céline TONOT, Maire.

21 conseillers étaient présents à la question n° 1

22 conseillers étaient présents à partir de la question n° 2.

M. Jean-Luc JONCOUR était absent à la question n° 1.

Mme Patricia QUELIN avait donné pouvoir à Mme Béatrice SIMON,
M. José ALMEIDA avait donné pouvoir à M. Jean-Marc RETY,
M. Franck LOUIS avait donné pouvoir à Mme Fabienne VION,
Mme Cyrielle VILLANI avait donné pouvoir à Mme Anne MILLOT,
M. Samir ASGASSOU avait donné pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA,
Mme Élise GOURMELEN avait donné pouvoir à Mme Florence BIZOT,
Mme Valérie GRANDET avait donné pouvoir à M. Fernando NOVO.

Délibérations adoptées lors de la séance

Numéro délibération	Objet
2024-018	Approbation du compte de gestion 2023
2024-019	Approbation du compte administratif 2023
2024-020	Cessions d'actif 2023
2024-021	Formation des élus 2023
2024-022	Affectation des résultats 2023
2024-023	Taux de fiscalité 2024
2024-024	Vote du Budget Primitif 2024
2024-025	Contrat « Grands Projets Côte-d'Or » conclu avec le Département pour le financement des travaux de rénovation de l'école Léon-Blum
2024-026	Identification de zones d'accélération de production d'énergies renouvelables
2024-027	Approbation du projet de portage de référent PLIE 2024
2024-028	Convention 2024 Médiation et Prévention Dijon Métropole pour la prévention spécialisée
2024-029	Avenant à la convention triennale 2022/2023/2024 de partenariat et de participation financière avec l'association « Médiation et Prévention Dijon Métropole » pour la médiation sociale
2024-030	Fixation de tarifs des produits dérivés pour les 13èmes Rencontres de la BD 2024
2024-031	Convention globale Médiathèque de Côte d'Or (MCO - Conseil Départemental) et Médiathèque Michel-Etiévant
2024-032	Demande de subvention au titre de l'appel à projet « Génération Vélo » 2024
2024-033	Prime exceptionnelle Pouvoir d'Achat
2024-034	Création d'emplois saisonniers – vacances d'avril 2024
2024-035	Création d'emplois temporaires – avril mai juin juillet 2024

Affichage en Mairie le 04 avril 2024

Publication internet le 05 avril 2024

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 7
Pour : 28	Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
M. Pierre BERTRAND		

Membres absents

Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	M. Jean-Luc JONCOUR

N° 2024-018 : Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion 2023 de la Ville de Longvic, dressé par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable Dijon Métropole, qui n'appelle ni réserve ni observation.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7
Pour : 26	Contre : Abstention : 2
Membres présents	
Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT M. Christian BOUCASSOT Mme Florence BIZOT M. Pierre BERTRAND	Mme Béatrice SIMON M. Christian CHEVREUX M. Luc LE LORC'H Mme Monique ISSAD M. Christophe SAGE M. Jean-Luc JONCOUR Mme Fabienne VION M. Gaëtan GUERMONPREZ
M. Jean-Louis MERZAUX Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Anne MILLOT M. Fernando NOVO	
Membres absents	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY) Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT) Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)

N° 2024-019 : Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment à ses articles L. 1612-12 et L. 5722-1, « l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif [...] ».

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Administratif 2023 de la Ville de Longvic, document budgétaire retraçant les mouvements de dépenses et de recettes réalisées, et arrêtant les résultats comptables de l'exercice qui peuvent se résumer tel qu'il suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	13 792 779,62 €	3 118 008,01 €	16 910 787,63 €
(-) DEPENSES	12 541 482,40 €	3 092 974 57 €	15 634 456,97 €
(+) REPORT DES RESULTATS ANTERIEURS	3 131 589,04 €	- 189 985,73 €	2 941 603,31 €

(+) RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT (RECETTES)	3 067 172,00 €
(-) RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT (DEPENSES)	4 845 928,01 €
(=) RAR nets	- 1 778 756,01 €

Après reprise des résultats des exercices antérieurs, inscrits au budget 2023, le résultat du compte administratif 2023 s'établit à 4 217 933.97 € (cumul des opérations réelles et des opérations d'ordre budgétaires), et totalise :

- Un excédent de 4 382 886.26 € en section de fonctionnement
- Un déficit de 164 952.29 € en section d'investissement

Le compte administratif 2023 fait par ailleurs mention des restes à réaliser en investissement, lesquels s'établissent à 4 845 928.01 € en dépenses et 3 067 172 € en recettes à la clôture de l'exercice 2023, et seront repris au Budget Primitif 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 5722-1, et L. 2313-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en l'absence de Monsieur José ALMEIDA, Maire au cours de l'exercice 2023 :

APPROUVE le Compte Administratif de la Ville de Longvic dressé par le Maire pour l'exercice 2023, ainsi que la maquette correspondante, jointe à la délibération ;

ARRÊTE les résultats définitifs cumulés au 31 décembre 2023 tels que présentés ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-020 : Cession d'actif 2023

Sur présentation de Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

PREND NOTE des cessions réalisées par la Commune en 2023 :

- Matériel roulant : 4 200 €

L'objet du présent rapport est de porter à la connaissance du conseil municipal la liste des biens cédés au cours de l'année 2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7
Pour :	Contre : Abstention :
Membres présents	
Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT M. Christian BOUCASSOT Mme Florence BIZOT M. Pierre BERTRAND	Mme Béatrice SIMON M. Christian CHEVREUX M. Luc LE LORC'H Mme Monique ISSAD M. Christophe SAGE M. Jean-Luc JONCOUR Mme Fabienne VION M. Gaëtan GUERMONPREZ
M. Jean-Louis MERZAUX Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Anne MILLOT M. Fernando NOVO	
Membres absents	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY) Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT) Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)

N° 2024-021 : Actions de formation des élus au cours de l'exercice 2023

Sur présentation de Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint au Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

PREND NOTE de l'état 2023 de la formation des élus, annexé au compte administratif de la Commune, à savoir :

Organisme	Thème	Participants	Coût
FNESR	La gestion de crise	Mme Céline Tontot Mme Anne Gutierrez-Vigreux Mme Béatrice Simon Mme Monique Issad Mme Fabienne Vion Mme Myriam Hennequin-Roure Mme Patricia Quelin Mme Anne Millot M. Jean-Luc Joncour M. Jean-Louis Merzaux	1 750 €
GIE IFEL	Identifier les financements extérieurs des projets et des services municipaux	Madame Valérie Grandet	400 €
GIE IFEL	Démocratie participative : associer les habitants à la gestion municipale	Madame Valérie Grandet	400 €
GIE IFEL	Optimiser les achats de sa mairie et sécuriser ses marchés publics	Madame Valérie Grandet	400 €
IFED	Renforcer la confiance pour réussir son mandat	Madame Florence Bizot	560 €
GIE IFEL	Projets municipaux : méthodologies, particularités et spécificités	Monsieur Fernando Novo	800 €

L'objet du présent rapport est de porter à la connaissance du Conseil municipal la liste des actions de formation des élus au cours de l'année 2023.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7
Pour : 27	Contre : Abstention : 2

Membres présents

Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	

Membres absents

Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	

N° 2024-022 : Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire rappelle que la comptabilité M57, qui s'applique au budget de la Ville de Longvic, impose de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité, et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2023, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2023, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de la section de fonctionnement constaté en 2023
- à la couverture du déficit éventuel de la section d'investissement, y compris les éventuels restes à réaliser (déficit corrigé des restes à réaliser), constatés au compte administratif 2023

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

À fin 2023, la section de d'investissement présente un besoin de financement de 1 943 708.30 €.

Dans ce contexte, il est proposé de reporter les excédents tels que constatés au compte administratif et résumé ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé	4 382 886,26 €
Déficit d'investissement cumulé	- 164 952,29 €
Restes à Réaliser	
RAR Recettes	3 067 172,00 €
RAR Dépenses	- 4 845 928,01 €
Solde des RAR	- 1 778 756,01 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS	
Affectation en investissement au 1068	1 943 708,30 €
Report en investissement au D/001	- 164 952,29 €
Report en fonctionnement au R/002	2 439 177,96 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation des résultats tels que proposée.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7
Pour : 27	Contre : 2
	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	

Membres absents

Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	

2024-023 : Taux de fiscalité 2024

Madame la Maire expose :

En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux avant le 15 avril, les décisions relatives aux impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville de Longvic est composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires (THRS)
- De la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Il est précisé que depuis 2023 et après trois années de gel sur son niveau 2019, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir de faire varier le taux de THRS.

Au regard de l'état 1259-2024 notifié par les services fiscaux, le produit prévisionnel attendu des ressources à taux votés et constants est estimé à 8 853 144 €, hors application de la contribution du coefficient correcteur et à taux constants. (3 426 066 €)

Compte tenu de ces éléments, les ressources fiscales attendues se décomposent ainsi :

Fiscalité directe locale	Bases 2024 notifiées	Taux 2024 proposés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	19 800 000 €	44.06%	8 723 880 €
Taxe foncière (non bâti)	100 300 €	80.99 %	81 233 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	476 500 €	10.08 %	48 031 €
Total produit fiscal attendu			8 853 144 €
Application du coefficient correcteur 0.642163			-3 426 066 €
Produit des contributions directes			5 424 078 €

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Après exposé en en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe ;

ADOpte les taux de fiscalité directe locale pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.99 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.08 %

CHARGE Madame la Maire d'en informer les services fiscaux avant le 15 avril 2024

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 7

Pour : 27

Contre : 2

Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT

M. Jean-Marc RETY

Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX

M. Jean-Marc GONÇALVES

Mme Marie-Line BONNOT

M. Christian BOUCASSOT

Mme Florence BIZOT

M. Pierre BERTRAND

Mme Béatrice SIMON

M. Christian CHEVREUX

M. Luc LE LORC'H

Mme Monique ISSAD

M. Christophe SAGE

M. Jean-Luc JONCOUR

Mme Fabienne VION

M. Gaëtan GUERMONPREZ

M. Jean-Louis MERZAUX

Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE

M. Jonas MOUNDANGA

Mme Hélène MARTEEL

Mme Anne MILLOT

M. Fernando NOVO

Membres absents

Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)

M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)

M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)

Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)

M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)

Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)

Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)

N° 2024-024 : Vote du Budget Primitif 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Ville,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif 2024 de la Commune tel qu'il suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2024		BP 2024
011 Charges à caractère général	3 047 585,00 €	013 Atténuation de charges	305 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 118 500,00 €	70 Produits de services domaine et ventes	802 730,00 €
014 Atténuation de produits	62 000,00 €	73 Impôts et taxes	9 819 303,00 €
65 Autres charges de gestion courante	982 780,00 €	74 Dotations et participations	2 711 139,00 €
66 Charges financières	105 000,00 €	75 Autres produits de gestion courantes	55 360,00 €
		76 Produits financiers	500,00 €
67 Charges spécifiques	2 000,00 €	77 Recettes spécifiques	
68 Provisions	2 000,00 €	78 Reprises provisions	1 000,00 €
Total dépenses réelles	13 319 865,00 €	Total recettes réelles	13 695 032,00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 234 344,96 €		
042 Opérations d'ordre entre sections	610 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €
Total dépenses d'ordre	2 844 344,96 €	Total recettes d'ordre	30 000,00 €
		002 - Report excédent exercices antérieurs	2 439 177,96 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 164 209,96 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 164 209,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2024		BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	318 000,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	241 400,00 €
10 Dotations et fonds divers	1 644,96 €	1068 Capitalisation de fonctionnement	1 943 708,30 €
20 Immobilisations incorporelles	447 326,82 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	410 000,00 €
204 Subventions d'investissement versées	274 000,00 €	13 Subventions d'investissement	1 832 172,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 243 569,09 €	16 Emprunt souscrit en 2023 (RAR)	2 500 000,00 €
23 Immobilisations en cours	7 246 032,10 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €
26 Participations et créances	100,00 €		
27 Autres immobilisations financières	51 000,00 €	27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €
Dépenses réelles	9 581 672,97 €	Recettes réelles	6 932 280,30 €
040 Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections	610 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	260 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	260 000,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	2 234 344,96 €
Total dépenses d'ordre	290 000,00 €	Total recettes d'ordre	3 104 344,96 €
001 report déficit cumulé antérieur	164 952,29 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 036 625,26 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 036 625,26 €

DÉCIDE d'attribuer les subventions conformément à l'état annexé au document budgétaire (annexe B8) ;

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. (principe de fongibilité des crédits autorisés par la nomenclature M57).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-025 : Contrat « Grands Projets Côte d'Or » conclu avec le Département de la Côte d'Or pour le financement des travaux de rénovation de l'école Léon-Blum

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, expose :

Le dossier de demande de subvention pour la rénovation du bâtiment scolaire Léon-Blum déposé par la Ville auprès du Conseil Départemental a reçu un avis favorable de la commission permanente.

L'octroi de cette subvention accordée pour un montant de 470 000 € fait l'objet d'un contrat au titre du programme « Grands projets Côte d'Or ».

VU le projet de contrat « Grands Projets Côte d'Or » proposé par le Département de la Côte d'Or pour le financement de la construction d'un restaurant scolaire à hauteur de 470 000 € et tel qu'annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la décision de financement des travaux de rénovation de l'école Léon-Blum par le Département de la Côte d'Or aux conditions définies au contrat ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 7

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT

M. Jean-Marc RETY

Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX

M. Jean-Marc GONÇALVES

Mme Marie-Line BONNOT

M. Christian BOUCASSOT

Mme Florence BIZOT

M. Pierre BERTRAND

Mme Béatrice SIMON

M. Christian CHEVREUX

M. Luc LE LORC'H

Mme Monique ISSAD

M. Christophe SAGE

M. Jean-Luc JONCOUR

Mme Fabienne VION

M. Gaëtan GUERMONPREZ

M. Jean-Louis MERZAUX

Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE

M. Jonas MOUNDANGA

Mme Hélène MARTEEL

Mme Anne MILLOT

M. Fernando NOVO

Membres absents

Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)

M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)

M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)

Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)

M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)

Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)

Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)

N° 2024-026 : Identification de zones d'accélération de production d'énergies renouvelables

Monsieur Christian BOUCASSOT, Adjoint au Maire expose :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise en particulier à accélérer les projets d'implantation de producteurs d'énergie renouvelable. Elle a notamment pour objectif d'inviter les communes à définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables. Ces zones sont appelées « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes » (ZAENR).

Ces zones d'accélération peuvent concerner plusieurs sources de production d'énergie renouvelable, pour autant qu'elles soient terrestres : photovoltaïque, biomasse, géothermie, chaleur, biogaz, éolien, solaire thermique.

A noter que la définition d'une ZAENR n'est nullement contraignante, et n'impose aucune obligation de réaliser des projets à l'intérieur de la zone identifiée. En effet, le but recherché est plutôt de donner de la visibilité aux zones présentant le plus grand potentiel, pour inciter les porteurs de projets à se diriger vers celles-ci, et à proposer aux collectivités des projets de production d'énergie renouvelable.

Non contraignantes, ces zones d'accélération ne sont pas non plus exclusives, puisque des projets de production d'énergie renouvelables pourront également être réalisés en dehors des secteurs identifiés.

A noter enfin que les ZAENR concernent les projets des collectivités, et non ceux des habitants, puisqu'elles visent à identifier les grands gisements potentiels de chaque commune.

A Longvic, en collaboration avec la Direction de Projet Stratégie Energétique de Dijon Métropole, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat métropolitain et en pleine conformité avec les orientations de l'Agenda 2030 de la Ville, ont été identifiés plus particulièrement les secteurs suivants :

- ZAE Sud-Ouest
- ZAE Nord-Est
- Parc Mairie-Bief du Moulin
- Secteur Veronique Pecqueux-Rolland
- Secteur Espace Jean-Bouhey.

Ces sites pourraient en effet permettre plus particulièrement la réalisation de projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants (type ombrières), ainsi que l'installation de potentielles stations de recharge de véhicules électriques et cycles à assistance électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste ci-dessus énoncée des zones d'accélération des énergies renouvelables, dédiées à Longvic au développement du photovoltaïque,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes en lien avec leur mise en œuvre.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-027 : Approbation du projet de portage de Référent PLIE 2024

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint au Maire expose :

La commune intervient en faveur des personnes en difficulté pour accéder à un emploi, en participant à la mise en place du PLIE, porté par Creativ'.

Le PLIE a pour objectif d'accompagner vers l'emploi, de façon renforcée et individualisée, des personnes éloignées durablement du marché du travail, en leur proposant un parcours d'accompagnement individualisé. Pour cela, la Ville de Longvic emploie une conseillère en insertion professionnelle chargée de la mission de "Référent de parcours du PLIE". Ce Référent de parcours est l'interlocuteur privilégié, la "personne ressource", pour le demandeur d'emploi participant au PLIE.

Ses principales missions sont les suivantes:

- Accueillir les demandeurs d'emploi orientés par un partenaire (Conseil Départemental, France Travail...)
- Construire avec le participant un parcours d'insertion vers l'emploi, après avoir analysé la maturité du projet professionnel et le degré d'autonomie de la personne pour le mettre en œuvre,
- Accompagner le participant dans la construction de son parcours, jusqu'à l'emploi.

La Référente PLIE de la commune de Longvic a pour objectif d'accompagner un portefeuille de 70 personnes en file active.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de portage de référent PLIE par la commune pour l'année 2024.

CHARGE Madame la Maire de la signature de tout acte en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-028 : Convention 2024 Médiation et Prévention Dijon Métropole pour la prévention spécialisée

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint au Maire expose :

L'Association « Médiation & Prévention - Dijon Métropole » met en œuvre, sur le territoire métropolitain et sur le territoire de la Ville, des actions de Prévention Spécialisée, en direction des jeunes de 9 à 16 ans.

Ce service a pour missions d'offrir un espace d'écoute et d'échange à ces jeunes en difficulté, de lutter contre les phénomènes de décrochage social et scolaire, de renforcer les capacités éducatives des familles et de travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le service de Prévention spécialisée de l'association Médiation & Prévention Dijon Métropole intervient sur les communes de Dijon, Longvic, Chenôve et Quetigny. Sur Longvic, l'équipe est composée de deux éducateurs et une cheffe de service. Les principes de leur intervention sont : une présence sociale sur l'espace public, la libre adhésion des jeunes à l'accompagnement proposé, l'absence de mandat nominatif et le respect des droits et libertés des familles accompagnées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la Convention entre la Ville de Longvic et l'Association Médiation & Prévention - Dijon Métropole, dont le projet est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention définitive après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

ATTRIBUE une subvention de 40 000 € à l'Association Médiation & Prévention - Dijon Métropole pour l'année 2024,

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute les mesures et signer toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de cette convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 7

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT

M. Jean-Marc RETY

Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX

M. Jean-Marc GONÇALVES

Mme Marie-Line BONNOT

M. Christian BOUCASSOT

Mme Florence BIZOT

M. Pierre BERTRAND

Mme Béatrice SIMON

M. Christian CHEVREUX

M. Luc LE LORC'H

Mme Monique ISSAD

M. Christophe SAGE

M. Jean-Luc JONCOUR

Mme Fabienne VION

M. Gaëtan GUERMONPREZ

M. Jean-Louis MERZAUX

Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE

M. Jonas MOUNDANGA

Mme Hélène MARTEEL

Mme Anne MILLOT

M. Fernando NOVO

Membres absents

Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)

M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)

M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)

Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)

M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)

Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)

Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)

N° 2024-029 : Avenant à la convention triennale 2022/2023/2024 de partenariat et de participation financière avec l'association « Médiation et Prévention Dijon Métropole » pour la médiation sociale

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint au Maire expose :

L'association « Médiation et Prévention Dijon Métropole » met en œuvre, sur le territoire métropolitain et sur le territoire de la Ville, des actions de médiation sociale, forme innovante d'intervention et de régulation sociale, en assurant en fin de journée et en soirée la présence de médiateurs sociaux dans les espaces publics, dans les espaces privés ouverts au public et dans les espaces privés des bailleurs sociaux partenaires, et ceci toute l'année.

Les objectifs de l'association, dans le cadre de sa mission de Médiation Sociale, se déclinent ainsi :

- améliorer la cohésion sociale et la vie quotidienne des habitants sur les territoires, notamment en agissant en prévention et en règlement des situations problématiques ou conflictuelles,
- promouvoir l'accès aux droits et favoriser l'expression de la citoyenneté, des besoins et des attentes de toute la population,
- contribuer à apporter des réponses adaptées aux situations vécues par les habitants.

La convention triennale prévoit que la commune accompagne financièrement l'association sur trois années, 2022, 2023, 2024, en versant une subvention annuelle de 38 500 €.

L'avenant présenté fait suite au conseil d'administration de l'association qui s'est déroulé le 12 octobre 2023. Lors de ce conseil d'administration, une revalorisation de 4 % des budgets liés aux activités de médiation sociale a été actée. Cette revalorisation a vocation à consolider le budget du service afin de faire face aux inflations successives des charges, à revaloriser la montée en compétence professionnelle des médiateurs et à soutenir les projets innovants créés comme l'utilitaire de « médiation nomade ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant joint à la délibération,

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

ATTRIBUE pour l'exercice 2024 une subvention de 40 040 € énoncées au profit de l'Association Médiation & Prévention - Dijon Métropole.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-030 : Fixation des tarifs des produits dérivés pour les 13èmes Rencontres de la BD 2024

Madame Marie-Line BONNOT, Adjointe au Maire rappelle que les 13^{èmes} Rencontres de la BD auront lieu les 5, 6 et 7 Avril 2024 à l'Espace Jean-Bouhey. A cette occasion seront vendus des objets souvenirs datés pour satisfaire le public et les collectionneurs. L'arrêté municipal de création de la Régie Culture de 2020 prévoit ce type de recettes mais il convient de fixer les tarifs desdits objets-souvenirs (goodies).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE la tarification suivante :

- affiches numérotées signées de l'auteur parrain de l'édition (BABA) : 6 euros
- porte-clés : 3 euros
- badges : 2 euros
- tote bag : 5 euros

DIT que les recettes seront encaissées par la régie de recettes Affaires Culturelles.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-031 : Convention globale Médiathèque de Côte d'Or (MCO - Conseil Départemental) et Médiathèque Michel-Etiévant

Madame Marie-Line BONNOT, Adjointe au Maire expose :

Le Conseil Départemental a adopté le 26 juin 2023 sa stratégie départementale de lecture publique (SDLP) 2024 – 2028, intitulée « Côte d'Or Lecture ».

Dans ce cadre, elle offre la possibilité d'un partenariat avec les collectivités qui le souhaitent via une convention globale recouvrant l'ensemble des champs d'action de la MCO y compris l'emprunt des outils d'animation qui ne feront plus l'objet de conventions spécifiques et individuelles et ce, dans un soucis de simplification des démarches entre la MCO et la Collectivité concernée.

Cette convention globale permettra de prendre en compte l'ensemble des partenariats possibles entre la Médiathèque de Côte d'Or et la Médiathèque Michel-Etiévant de Longvic comme :

- Soutenir la création et l'activité de la Médiathèque par l'attribution de subventions.
- Assurer le prêt de documents.
- Prêter des outils et du mobilier d'animation (expositions, valises thématiques ...), des outils numériques afin d'animer la Médiathèque et lui permettre de développer des partenariats avec des acteurs locaux (écoles, collège, PMI, EPHAD ...).
- Proposer des programmes de formations ouvertes aux agents de la Médiathèque.
- Apporter son soutien en ingénierie.
- Faire une visite de suivi au minimum tous les deux ans ou des visites techniques en fonction des besoins de la Médiathèque.
- Proposer une offre de ressources numériques, via une plateforme dédiée, aux lecteurs inscrits dans les lieux de lecture du réseau départemental.
- Proposer une offre d'action culturelle via des appels à projet avec participation financière de la collectivité pour les festivals organisés par la MCO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention globale, dont le projet est annexé à la présente délibération et tous les documents découlant de cette contractualisation.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-032 : Demande de subvention au titre de l'appel à projet « Génération Vélo » 2024

Monsieur Christian CHEVREUX, Conseiller Municipal délégué, expose :

Après avoir eu connaissance d'un appel à projet qui permettrait de recevoir une subvention au titre du Savoir Rouler à Vélo, organisé pour les écoles de Longvic conjointement avec l'Éducation Nationale, le Pôle Sports - qui mettra à disposition un éducateur sportif - a saisi en ligne un dossier de demande de subvention auprès de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette).

Le dispositif prévoit 3 blocs :

1. Savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo)
2. Savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé)
3. Savoir rouler à vélo (se déplacer en conditions réelles de circulation)

Le dossier de demande de subvention est déposé pour obtenir un co-financement de 3 stages qui se dérouleront du 14 mai au 11 juin : interventions pour la classe de CM2 de l'école Mazué, interventions pour les classes de CM1/CM2 et CM2 de l'école Carraz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à entreprendre toute démarche destinée à permettre le versement de la subvention accordée, soit 50 % du coût du projet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT M. Christian BOUCASSOT Mme Florence BIZOT M. Pierre BERTRAND	Mme Béatrice SIMON M. Christian CHEVREUX M. Luc LE LORC'H Mme Monique ISSAD M. Christophe SAGE M. Jean-Luc JONCOUR Mme Fabienne VION M. Gaëtan GUERMONPREZ	M. Jean-Louis MERZAUX Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Anne MILLOT M. Fernando NOVO
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY) Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT) Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	

N° 2024-033 : Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat

Madame la Maire expose :

Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2024

L'autorité territoriale propose au Conseil municipal, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

1 BÉNÉFICIAIRES

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par une collectivité territoriale au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

2 MONTANT

L'organe délibérant doit déterminer le montant de la prime dans la limite du plafond prévu, pour chaque niveau de rémunération à l'article 5 du décret.

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut prime de pouvoir d'achat retenue par le Conseil Municipal
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (<i>max 800 € prévu par le décret</i>)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (<i>max 700 € prévu par le décret</i>)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€ (<i>max 600 € prévu par le décret</i>)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 € (<i>max 500 € prévu par le décret</i>)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 € (<i>max 400 € prévu par le décret</i>)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 € (<i>max 350 € prévu par le décret</i>)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 € (<i>max 300 € prévu par le décret</i>)

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

3 MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

4 ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la Ville de Longvic au 30 juin 2023, qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées. L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

5 VERSEMENT ET CUMULS

La prime sera versée en une seule fraction avant le 30 juin 2024 (versement sur le salaire d'avril 2024).

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » que permet d'instituer le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023, et ce dans les conditions précédemment exposées.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-034 : Création d'emplois saisonniers – Vacances d'avril 2024

Sur proposition de Madame Béatrice SIMON, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT que l'organisation des activités pour les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance, l'Espace Loisirs Freinet, la Ruche et le Phare durant les vacances d'avril 2024 entraîne un accroissement temporaire d'activité nécessitant le recours à du personnel temporaire,

DÉCIDE de la création des postes suivants :

Pôle Enfance : (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation)

M.M.E.L. : 2 emplois à 35h00 du 15 au 28 avril 2024
1 emploi à 35h00 du 15 au 21 avril 2024
5 emplois à 35h00 du 22 au 28 avril 2024
1 emploi à 12h du 15 au 21 avril 2024

RUCHE : 4 emplois à 35h00 du 15 au 21 avril 2024
1 emploi à 35h00 du 15 au 28 avril 2024
1 emploi à 28h15 du 22 au 28 avril 2024

ELF : 4 emplois à 35h00 du 22 au 28 avril 2024
1 emploi à 35h00 du 15 au 28 avril 2024
1 emploi à 35h00 u 15 au 21 avril 2024

Pôle Jeunesse : (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation)
1 emploi à 35h00 du 15 au 28 avril 2024
1 emploi à 35h00 du 22 au 28 avril 2024

CHARGE Monsieur le Maire de la signature des contrats de travail correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Monique ISSAD	Mme Hélène MARTEEL
Mme Marie-Line BONNOT	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Membres absents		
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Valérie GRANDET (pouvoir à M. Fernando NOVO)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)		

N° 2024-035 : Création d'emplois temporaires – (entre les vacances d'avril et celles d'été)

Sur proposition de Madame Béatrice SIMON, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT que l'organisation des activités pour les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance, l'Espace Loisirs Freinet, la Ruche, le Phare et le service des Sports durant la période comprise les vacances d'avril et celles d'été entraîne un accroissement temporaire d'activité nécessitant le recours à du personnel temporaire,

DÉCIDE de la création des postes suivants :

Pôle Enfance : (emplois temporaires rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation)

E.L.F. :
1 emploi à 32h35 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 19h30 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 17h35 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 18h35 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 35h00 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 26h25 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 16h00 du 29 avril au 7 juillet 2024

La Ruche :
1 emploi à 25h30 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 25h35 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 30h00 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 16h00 du 29 avril au 7 juillet 2024

MMEL :
1 emploi à 26h50 du 29 avril au 7 juillet 2024
1 emploi à 16h00 du 29 avril au 7 juillet 2024

Pôle Sport: (emploi temporaire rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation)
1 emploi à 12h du 29 avril au 23 juin 2024

CHARGE Madame la Maire de la signature des contrats de travail correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS